



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024

N° 00012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Signature de l'avenant 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville de Paris relative au financement du dispositif « Premières Heures » destiné à un public en grande exclusion sociale

LE CONSEIL,

Vu le code du travail, et notamment les articles L.5132-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R123-39 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et le CASVP relative à la mise en œuvre du Dispositif Premières Heures du 9 mai 2023 ;

Vu la délibération 2024 DAE 13 votée en séance du Conseil de Paris des 6,7,8, et 9 février 2024 ;

Vu l'avenant n°1 fixant le montant de la subvention annuelle initiale fixée pour 2024 ;

Vu la délibération 2024 DAE 155 en date des 19, 20, 21 et 22 novembre 2024 ;

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et le CASVP relative à la mise en œuvre du Dispositif Premières Heures ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville de Paris relative au financement du dispositif « Premières Heures » destiné à un public en grande exclusion sociale ;

Délibère

Article 1

Le conseil d'administration accepte la subvention complémentaire d'un montant de 57 000 euros correspondant au financement de 2453 heures.

Article 2

La Directrice Générale du CASVP est autorisée à signer l'avenant 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville de Paris relative au financement du dispositif « Premières Heures » destiné à un public en grande exclusion sociale.

Article 3

Les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général d'exploitation du CASVP.

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

R/ La Présidente

Léa Filoche